



Fiche informative: Instances de la procédure de sélection des sites d'implantation

La Confédération dirige la procédure de sélection de sites aptes à abriter un dépôt en couches géologiques profondes. La direction générale du projet est assurée par le **Comité exécutif**. Ce dernier se compose de représentants du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), du directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), de la directrice de l'Office du développement territorial (ARE), d'un représentant de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), ainsi que d'un représentant de la Direction du projet de plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ». La responsabilité opérationnelle incombe à l'OFEN, qui bénéficie du soutien de la **Direction du projet**, composée de représentants de l'OFEN, de l'ARE et de l'IFSN.

Les questions techniques sont traitées par le **Groupe de travail « information et communication »**, le **Groupe de travail « aménagement du territoire »**, ainsi que le **Forum technique sur la sécurité**. La collaboration et la coordination avec la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) sont assurées par le biais de réunions des responsables du projet de la Confédération et de la Nagra, ainsi que d'instances dans lesquelles la Nagra est représentée.

Le **Comité des cantons** assure la collaboration entre les représentants de l'exécutif des cantons d'implantation et ceux des cantons et Etats voisins concernés. La coordination entre les cantons d'implantation se fait par l'intermédiaire de la **Coordination technique des cantons d'implantation**. Autres instances des cantons d'implantation: le **Groupe de travail des cantons concernant la sécurité** et le **Groupe d'experts des cantons en matière de sécurité**.

Le **Comité consultatif « Gestion des déchets »** assure le suivi de la procédure de sélection des sites aptes à abriter un dépôt géologique en couches profondes. Comme il n'est pas directement impliqué dans le processus, il peut apporter un point de vue extérieur. Ce dernier est important pour détecter les risques et les blocages pouvant survenir dans le cadre de la procédure de sélection, qui dure depuis près de dix ans, et pour proposer au DETEC des solutions permettant de résoudre les difficultés.